

RISQUES SPECIAUX

Proposition d'assurance des implants Cochléaires

Contrat de groupe GENERATION COCHLEE

Intermédiaire : Agence n°H96406

ALLIANZ PAU VERDUN
17 Allée Lamartine - 64000 PAU
Tel : 05.59.27.81.30
Mail : pau.verdun@allianz.fr
N°ORIAS : 17006023 et 18007301

PARTIE A COMPLETER PAR LE DEMANDEUR

Nom et prénom du demandeur, responsable légal de l'assuré:

Adresse :

Téléphone :

Email :

Nom et prénom de l'assuré, porteur de l'appareil :

Sa date de naissance :

Sa date d'implantation :

DETAIL DES GARANTIES PROPOSEES

Le contrat d'assurance **ALLIANZ** garantit la partie interne et la partie externe de votre matériel, en cas de dommages matériels résultant :

D'un incendie
D'un vol
D'un accident
De la perte de votre appareil

Ce que nous ne pouvons garantir « les exclusions » :

Les conséquences de bris fonctionnel (dommages d'origine interne).
Les frais d'entretien, de maintenance, les consommables de toutes natures, piles, batteries, câbles.
Les dommages résultant de l'usure normale de l'appareil.
Les dommages entrant dans le cadre de la garantie du constructeur, de l'importateur, du revendeur.
Les dommages résultant d'un vice propre du matériel.

Les dommages résultant d'une fausse-manœuvre ou d'une manipulation commise par toutes personnes à l'occasion d'une intervention sur l'appareil, de sa mise en marche ou de son arrêt (les enfants qui causeraient un dommage par manipulation et qui n'auraient pas huit ans ne sont pas concernés par cette exclusion).
Les pertes et dommages survenant en cours de réparation, de remise à neuf de l'appareil, ou résultant d'un procédé de fabrication lorsque l'appareil est confié.

COMMENT S'EXERCE NOTRE GARANTIE ?

Sans franchise :

Une franchise est une somme restant à la charge de l'assuré en cas de sinistre.

Sans vétusté:

Une vétusté est un abattement de la valeur de l'objet, appliqué en cas de sinistre, du fait de l'ancienneté de l'objet par rapport à sa valeur à neuf.

En cas de sinistre, aucune avance de frais, nous procédons au règlement direct auprès du fabricant.

Dans la limite du montant des garanties accordées par le contrat, nous prendrons en charge l'intégralité des dommages.

L'indemnité est évaluée sur la base du matériel d'origine, appartenant à l'assuré au jour du sinistre.

La prise en charge tiendra compte du prix du matériel à la date du dommage.

L'assuré sera remis dans la situation ou il se trouvait avant sinistre matériel identique au dernier appareil délivré par l'hôpital.

LES OPTIONS ET TARIFS ANNUELS

Les Options du contrat Génération Cochlée sont AVEC la garantie de la partie interne.

Option N°2 Pour Un processeur : 205,00 € TTC par an

Option N°4 Pour Deux processeurs : 330,00 € TTC par an

Règlement semestriel par chèque:

50% au 1^{er} Janvier date anniversaire du contrat.

50% au 1^{er} Juillet échéance intermédiaire.

L'adhésion à l'association (règlement annuel) est obligatoire pour bénéficier de ces tarifs ainsi que des conditions du contrat.

Si l'Adhésion à l'association n'est pas réglée pour l'année en cours, au moment d'un sinistre nous ne pourrions pas effectuer le règlement de sinistre.

CHOIX DE L'OPTION (merci de cocher la case)

Option 2 : Un processeur avec garantie de la partie interne

Option 4 : Deux processeurs avec garantie de la partie interne

Possédez vous une prothèse ou un micro HF ?

Si oui,

Marque.....

Numéro de série.....

Date d'achat.....

MATERIEL A ASSURER

Date de mise en service du matériel côté droit:

Marque :

Modèle :

Numéro de série :

Date de mise en service du matériel côté gauche:

Marque :

Modèle :

Numéro de série :

Prise d'effet de votre contrat : à réception de votre demande, accompagnée du 1^{er} règlement.

La première prime d'assurance dépend de l'option choisie et de la prise d'effet, voir tableau ci-joint.

Si votre processeur est activé depuis plus de 30 jours :

Veillez nous fournir une attestation sur l'honneur, datée et signée, précisant que celui-ci est bien en votre possession à la date du _____, que vous garantissez le bon fonctionnement du ou des processeurs.

Pièces à joindre : deux photos (recto et verso) du matériel posé sur un meuble.

Le prospect déclare ne pas avoir subi de sinistre au jour de la signature du présent document

Allianz dans le monde

Allianz apporte le meilleur de l'assurance à ses clients :

- La solidité d'un grand groupe
- Un leader du Dow Jones Sustainability Index secteur assurances depuis 2006

Allianz est un acteur majeur de l'assurance et des services financiers dans plus de 70 pays avec une des meilleures solvabilités et notations financières du marché.

Expert en risques industriels, le groupe Allianz dispose d'une compétence reconnue sur le marché des risques d'entreprises.

La performance et la qualité de ses produits et services lui ont permis de gagner la confiance de 80 millions de clients dans le monde dont les deux tiers en Europe et plus de 5 millions en France (particuliers, professionnels et entreprises).

Allianz est le 1^{er} assureur européen et n° 1 mondial en assurances de biens et de responsabilité.

Allianz en France

Allianz France propose une offre d'assurance complète - assurances de personnes, assurances de biens et responsabilités, services bancaires - lui permettant de répondre à l'ensemble des besoins d'assurance de ses clients.

2^e assureur des entreprises en France avec près de 500 000 entreprises clientes, Allianz France dispose de savoir-faire spécifiques en risques d'entreprises. Nous offrons des solutions pointues en terme de prévention, d'assurances dommages, responsabilité civile, construction ou transport de marchandises en France ou à l'export pour nos clients qui développent une activité à l'étranger.

La qualité de nos services de souscription

Nous proposons des solutions adaptées en termes d'assurances dommages qui vous permettent de garantir vos biens contre les dommages matériels et les pertes financières consécutives. Nous vous accompagnons pendant la vie de votre contrat et dans l'analyse de toute adaptation de vos conditions de garantie.

Les informations importantes

Votre intermédiaire agit en qualité d'agent général d'assurance, immatriculé auprès de l'ORIAS (www.orias.fr) et est soumis à l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09.

Votre agent général exerce, pour la présente étude de besoins, dans le cadre d'un mandat avec une des sociétés du Groupe Allianz.

En cas de difficultés, consultez d'abord votre Agent général. Si sa réponse ne vous convient pas, il suffit de vous adresser à clients@allianz.fr ou à Allianz relations Clients - Case Courier S1805 - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense cedex.

La protection de vos données personnelles

Nous recueillons vos données personnelles et les utilisons pour la gestion de cette demande et pour notre relation commerciale. Elles sont destinées prioritairement aux entreprises du Groupe Allianz et à votre intermédiaire en assurance; mais également aux différents organismes et partenaires en lien avec les entreprises du Groupe Allianz.

Ces destinataires se situent parfois en dehors de l'Union Européenne. Dans ce cas, nous concevons des garanties spécifiques pour assurer la protection complète de vos données.

Vos informations personnelles nous aident à mieux vous connaître, et ainsi à vous proposer des solutions et services qui vous correspondent. Nous les conservons tout au long de la vie de votre contrat. Une fois ce dernier fermé, elles sont conservées pendant le délai de prescription.

Vous gardez bien sûr tout loisir d'y accéder, de demander leur modification, rectification, portabilité ou effacement et de vous opposer à leur utilisation. Vous pouvez également prendre contact avec le responsable des données personnelles pour toute information ou contestation (loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour cela, il vous suffit de nous écrire par mail à informatiqueetliberte@allianz.fr, par courrier à l'adresse Allianz - Informatique et Libertés – Case courrier S1805 – 1 cours Michelet – CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex.

Vous pouvez également vous adresser à la CNIL.

J'accepte de recevoir les offres commerciales personnalisées du Groupe Allianz :

« Oui » « Non »

Votre accord vaut pour les offres commerciales du Groupe Allianz en France et ses partenaires pour les services, les produits d'assurance, bancaires et financiers qu'ils distribuent. Le ciblage des offres commerciales peut être automatisé et basé sur des profils de clients ou de prospects.

Pour plus de détail, reportez-vous aux documents contractuels, notamment les dispositions générales ou notices d'information et les sites internet d'Allianz.

Protéger nos clients et nous protéger nous-mêmes est au cœur de la politique de maîtrise des risques d'Allianz et de la lutte anti-fraude. Aussi, nous gardons la possibilité de vérifier ces informations et de saisir, si nécessaire, les autorités compétentes.

En cas de modification d'une de vos réponses entre la date de la présente étude de besoins et la conclusion du contrat, vous vous engagez à en informer Allianz avant la souscription du contrat.

En cas de fausse déclaration, vous vous exposez à la nullité de votre contrat (article L 113-8 du Code des assurances), la réduction de vos indemnités ou la résiliation de votre contrat (article L 113-9 du Code des assurances).

Pour mieux apprécier les garanties Allianz, nous vous avons communiqué le ou les documents suivants :

[Les Dispositions générales « Risques Spéciaux » \(COM02900_V1217\)](#)

Vous reconnaissez que nous vous avons fourni par ailleurs le document d'information sur le produit d'assurance

Cette étude de besoins est établie en 2 exemplaires (dont 1 remis au client), le

Pour la Compagnie

Bon pour accord
Nom du signataire

Signature

Frédéric Baccelli

Direction Souscription et Gestion Client Entreprises

Le montant de la première prime d'assurance dépend de l'option choisie et de la date de souscription souhaitée :

**OPTION 1 : Partie externe et interne
Unilatérale 205 € Annuel**

**OPTION 2 : Parties externes et internes
Bilatérale 330 € Annuel**

Mois de souscription	Montant de la prime
Janvier ou Juillet	102,50€
Février ou Août	85,40€
Mars ou Septembre	68,32€
Avril ou Octobre	51,24€
Mai ou Novembre	34,16€
Juin ou Décembre	17,08€

Mois de souscription	Montant de la prime
Janvier ou Juillet	165€
Février ou Août	137,50€
Mars ou Septembre	110€
Avril ou Octobre	82,50€
Mai ou Novembre	55€
Juin ou Décembre	27,5€

Exemples :

- Pour une souscription option 1, demandée le 9 juin 2021, le montant de la première prime est égal à 17,08€. Adressez un chèque de 17,08€ libellé à l'ordre de ALLIANZ.
- Pour une souscription option 2, demandée le 21 septembre 2021, le montant de la première prime est égal à 110€. Adressez un chèque de 110€ libellé à l'ordre de ALLIANZ.